

**BMO Catégorie FNB mondial gestion tactique**  
**Catégorie FNB mondial gestion tactique BMO Guardian, série I**

23 juillet 2012

Gestionnaire : BMO Investissements Inc.

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de Catégorie FNB mondial gestion tactique BMO Guardian, série I (série I) de la Catégorie FNB mondial gestion tactique BMO que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié offrant cette série d'actions du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec le gestionnaire, BMO Investissements Inc., au 1-800-668-7327 ou à l'adresse [servicealaclientele@bmo-guardian.com](mailto:servicealaclientele@bmo-guardian.com), ou visitez le [www.fondsbmoguardian.com](http://www.fondsbmoguardian.com).

**Bref aperçu**

<b>Date de création du fonds :</b>	(Série I) 26 avril 2010	<b>Gestionnaire(s) de portefeuille :</b>	BMO Gestion d'actifs inc. (vers le 4 septembre 2012, Pyrford International Limited n'agira plus à titre de sous-conseiller)
<b>Valeur totale au 13 juillet 2012 :</b>	4,0 millions de dollars	<b>Distributions :</b>	En septembre, dans le cas des dividendes ordinaires; au plus tard le 29 novembre, dans le cas des dividendes sur les gains en capital
<b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>	Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque épargnant de la série I	<b>Placement minimal :</b>	Établi par contrat

**Dans quoi le fonds investit-il?**

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant principalement dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres de participation et des titres à revenu fixe mondiaux. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe mondiaux et dans des espèces ou des quasi-espèces. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds selon ce qu'il prévoit pour chaque catégorie d'actifs.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 13 juillet 2012. Ces placements changeront au fil du temps.

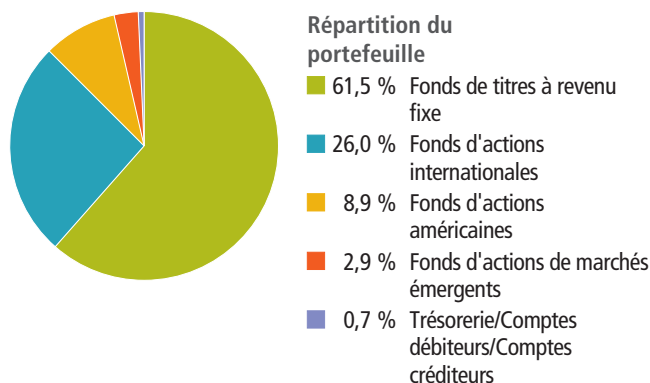
**Dix principaux placements (au 13 juillet 2012)**

1. BMO Fonds universel d'obligations, série I
2. FINB BMO obligations fédérales à court terme
3. FINB BMO actions internationales couvertes en dollars canadiens
4. FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens
5. FINB BMO actions de marchés émergents
6. Trésorerie/Comptes débiteurs/Comptes créditeurs

**Nombre total de placements 6**

**Les 6 principaux placements représentent 100,0 % du fonds.**

**Répartition des placements (au 13 juillet 2012)**



**Quel a été le rendement du fonds?**

Cette rubrique présente le rendement de la série du fonds depuis sa création, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série.

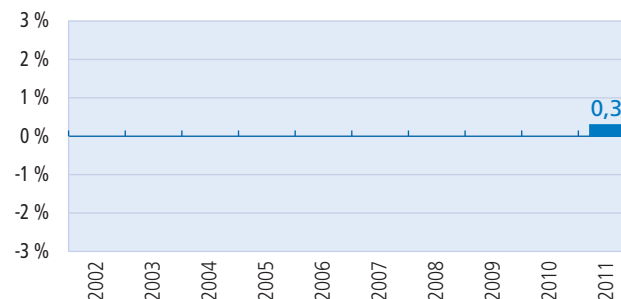
Il est important de noter que le rendement passé de la série n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

**Rendement moyen**

Au 30 juin 2012, la personne qui a investi 1 000 \$ dans cette série du fonds depuis sa création détient aujourd'hui 1 060 \$, ce qui donne un rendement annuel composé de 2,7 %.

**Rendements annuels**

Ce graphique montre le rendement annuel de la série au cours de la dernière année civile. La série n'a pas perdu de sa valeur pendant l'année.



### Quel est le degré de risque?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. BMO Investissements Inc. estime que le risque associé au présent fonds est Moyen.

Pour une description détaillée des risques associés au fonds, consultez le prospectus simplifié offrant cette série d'actions du fonds.



### Y a-t-il des garanties?

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### À qui le fonds est-il destiné?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez être en mesure d'effectuer des substitutions pour acquérir des titres d'une autre catégorie de BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc. sans réaliser de gains en capital
- vous souhaitez détenir des titres de participation et des titres à revenu fixe mondiaux dans un seul fonds
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur de votre placement).

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

### Un mot sur la fiscalité

Selon les règles fiscales et les taux d'imposition qui s'appliquent à vous et au fonds, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur votre quote-part du bénéfice et des gains du fonds, qu'elle vous soit versée sous forme d'espèces ou qu'elle soit réinvestie dans le fonds. De plus, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur les gains que vous réalisez au rachat ou à la vente de votre placement dans le fonds. Cependant, si vous détenez votre placement dans un compte enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt, en général, vous n'aurez pas à payer d'impôt sur le bénéfice ou les gains qui sont détenus dans le compte enregistré.

### Combien cela coûte-t-il?

La rubrique suivante décrit les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de série I du fonds.

Le fonds a d'autres séries d'actions. Les frais sont différents pour chaque série. Vous devriez vous informer sur les autres séries d'actions qui pourraient vous convenir.

#### 1. Frais d'acquisition

Vous ne versez aucuns frais d'acquisition ou de rachat si vous achetez, faites racheter ou substituez des actions de série I du fonds par l'entremise de BMO Investissements Inc.

#### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds.

Au 31 mars 2012, les frais de la série I du fonds s'élevaient à 0,02 % de sa valeur, ce qui correspond à 0 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la valeur de la série)

#### Ratio des frais de gestion (RFG)

Aucuns frais de gestion ou d'exploitation ne sont versés à l'égard de cette série du fonds. Ces frais sont plutôt négociés et payés directement par chaque épargnant de la série I.

–

#### Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit du coût des opérations du fonds.

0,02 %

#### Frais du fonds

0,02 %

### 3. Autres frais

Les actions de série I conviennent aux investisseurs institutionnels, dans le cadre de programmes de gestion de l'actif ou de produits structurés, et ces investisseurs négocient des frais distincts et les versent directement à BMO Investissements Inc.

Le maximum des frais de gestion annuels payables par un épargnant de la série I ne peut dépasser 1,45 %, soit les frais de gestion payables sur les d'actions de série Conseiller du fonds.

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou substituerez des actions du fonds.

#### Frais

##### Frais de négociation à court terme

#### Ce que vous payez

Jusqu'à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou substituez, puis faites racheter ou substituez des actions du fonds dans les 30 jours suivant leur achat ou leur substitution. Cette pénalité sera payée directement au fonds.

### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts ou d'actions d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié offrant cette série d'actions du fonds et d'autres documents d'information, communiquez avec BMO Investissements Inc. ou avec votre conseiller. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

BMO Investissements Inc.  
77 King Street West, bureau 4200  
Toronto (Ontario)  
M5K 1J5

Sans frais 1-800-668-7327  
[www.fondsbmoguardian.com](http://www.fondsbmoguardian.com)  
Courriel : [servicealclientele@bmoguardian.com](mailto:servicealclientele@bmoguardian.com)